

2016 BUDGET FÉDÉRAL

Le nouveau gouvernement libéral du Canada a annoncé d'importants changements dans le cadre de son budget le 22 mars 2016. Ces changements auront une incidence sur vos finances personnelles.

RÉFLEXIONS DEPUIS LE DERNIER BUDGET*

Dollar canadien par rapport au dollar américain



83,68 ¢ | élevé
le 13 mai 2015



68,54 ¢ | faible
le 20 janvier 2016



76,62 ¢ | le jour du budget
le 22 mars 2016

* Période du 23 mars 2015 au 22 mars 2016

Prix du baril de pétrole en dollars américains



61,43 \$ | élevé
le 10 juin 2015



26,21 \$ | faible
le 11 février 2016



41,45 \$ | le jour du budget
le 22 mars 2016

DÉFICIT PROJETÉ



+ 1,9 G\$
2014 • 15

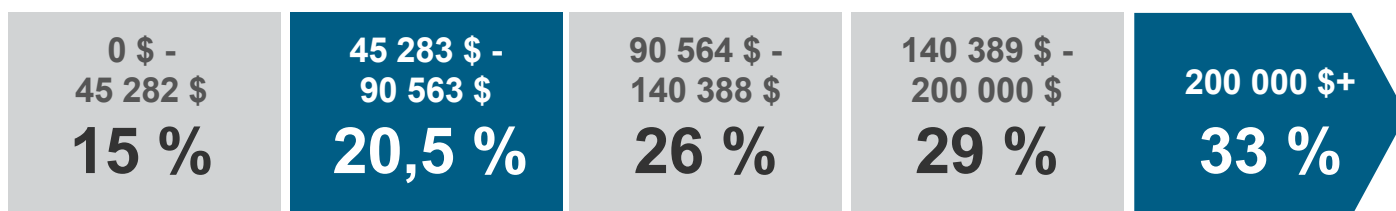
- 5,4 G\$
2015 • 16

- 29,4 G\$
2016 • 17

- 29,0 G\$
2017 • 18

TAUX D'IMPOSITION FÉDÉRAL SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Nouvelle structure de taux d'imposition sur le revenu des particuliers pour 2016



Baisses d'impôt des particuliers qui gagnent entre 45 283 \$ et 90 563 \$.
Hausse d'impôt des particuliers qui gagnent plus de 200 000 \$.

Quelle est l'incidence du budget fédéral 2016 sur votre situation personnelle? Parlez-en à votre conseiller dès aujourd'hui.

Sources : Faits saillants du budget : www.budget.gc.ca
Prix du pétrole brut : <http://ca.investing.com/commodities/crude-oil-historical-data>
Dollar canadien par rapport au dollar américain : <http://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change>

Cette infographie n'est qu'une source générale d'information et est produite uniquement à des fins d'illustration; elle ne doit pas être considérée comme un conseil de placement. Tous les efforts ont été faits pour garantir l'exactitude de l'information contenue dans ce document au moment de la publication.
Infographie conçue par Ativa Interactive. © 2016. Ativa Interactive. Tous droits réservés.



^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

FAITS SAILLANTS

Le budget vise à faire croître l'économie et à favoriser la classe moyenne.

65

Paielements de la SV

Réduction de l'âge d'admissibilité au Programme de la sécurité de la vieillesse (SV); l'âge d'admissibilité passera de 67 à 65 ans.



Supplément de revenu garanti

Les personnes âgées à faible revenu pourront recevoir jusqu'à 10 % de plus - jusqu'à concurrence de 947 \$ par année.



Prestation fiscale canadienne pour enfants

Nouvelle prestation non imposable jusqu'à concurrence de 6 400 \$ par enfant de moins de 6 ans et de 5 400 \$ par enfant âgé entre 6 et 17 ans. Ce programme remplace tous les autres programmes de prestations pour enfants.



Prestation pour enfants handicapés

Les familles qui subviennent aux besoins d'un enfant handicapé de moins de 18 ans demeurent admissibles à une prestation jusqu'à concurrence de 2 730 \$.



Études supérieures abordables

Les bourses aux étudiants canadiens passeront à 3 000 \$ pour les étudiants issus de familles à faible revenu et à 1 200 \$ pour les étudiants issus de familles à revenu moyen pour 2016 et 2017.



Remboursement des prêts étudiants

Les particuliers canadiens ne sont pas tenus de rembourser leur prêt étudiant s'ils gagnent moins de 25 k\$ par année.



Crédit d'impôt pour fournitures scolaires

Un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les éducateurs qui achètent jusqu'à 1 000 \$ en fournitures scolaires admissibles à compter de 2016.



Taux d'imposition des petites entreprises

Le taux d'imposition des petites entreprises ne change pas. Il demeure à 10,5 % pour les prochaines années.



Prestations d'assurance-emploi

Les prestataires auront droit à cinq semaines additionnelles (20 semaines de plus pour les régions les plus touchées par le chômage). De plus, les périodes d'attente sont réduites de moitié.

LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SERONT ABANDONNÉS OU ÉLIMINÉS



Fractionnement du revenu familial

Cette réduction d'impôt sera éliminée à compter de 2016.



Crédits d'impôt pour la condition physique et les activités artistiques des enfants

Ces crédits d'impôt seront réduits de moitié en 2016 et seront éliminés en 2017.



Montants relatifs aux études et pour les manuels

Les crédits d'impôt pour les montants relatifs aux études et pour les manuels seront éliminés en 2017.



Don de bienfaisance

L'exonération fiscale proposée sur les gains en capital issus de la vente d'actions de sociétés privées ou de biens immobiliers faisant l'objet d'un don sera éliminée à compter de 2017.



Fonds de catégorie de société

Les investisseurs ne seront plus en mesure de soustraire de l'impôt leurs gains en capital lors de la substitution entre des fonds de catégorie de société après septembre 2016.



Distributions d'assurance vie

Les propriétaires d'entreprise ne pourront plus utiliser les polices d'assurance vie pour recevoir des distributions à l'abri de l'impôt à compter du 22 mars 2016.